

Une autre vie s'invente ici

Le lien

Paysage, urbanisme et architecture



© O. André



© FPNRF - PNR Brenne



© L. Chariot

LETTRE D'INFORMATION DÉCEMBRE 2024



SOMMAIRE

Edito.....	2
Agenda 2024.....	3
Publications.....	4
Par Estelle Carlier, paysagiste et docteure en sciences territoriales	
Les démarches de structuration de l'offre locale.....	5
Par Ange Laurène Kouassi, stagiaire développement local et Ophélie Peirin, chargée de mission Marketing territorial à la FPNRF	
Petit plaidoyer pour une architecture du territoire.....	7
Aline Hannouz, Présidente des Architectes Conseils de l'État	
Les patrimoines paysagers comme ressources territoriales.....	10
Par François Pouthier, Maître de Conférences en aménagement du territoire et urbanisme, Université Bordeaux Montaigne, UMR 5319 PASSAGES CNRS	
Plans de paysage dans le Parc naturel régional du Pilat – retours d'expériences.....	13
Par Florian Borg, chargé de mission urbanisme et paysage, Parc naturel régional du Pilat	
Expérimenter la mise en œuvre de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette ».....	14
Par Camille Massotte, doctorante en aménagement du territoire	
Le développement territorial par l'urbanisme rural durable et l'éco-rénovation comme un outil du renouvellement de l'habiter dans les Vosges du Nord.....	16
Par Camille Massotte, doctorante en aménagement du territoire	
Paysage & pastoralisme.....	18
Par Florence Moesch, chargée de mission Transition agroécologique & politiques agricoles	
Ateliers hors les murs : l'enseignement supérieur dans les territoires.....	20
Par Bastien Galant, chargé de mission enseignement supérieur et territoires, FPNRF	
Appel à Manifestation d'intérêt 2024-2025 « Transitions territoriales et démocratie ».....	21
Par Clémence Dupuis, déléguée à la Fabrique des Territoires et à la Démocratie du Faire, Unadel	
Portrait.....	22
Par Maé Soulet - Chargée de mission LIFE "forêt - entreprises"	
Liens utiles.....	23

Les moyens dédiés aux territoires contribuent à la prospérité économique et écologique des Etats

En ces temps de remise en question budgétaire des moyens alloués aux territoires, se pose la question des conséquences de ces économies toutes relatives. On sait, comme l'illustre la fresque du Bon Gouvernement, que moins d'argent dans l'aménagement du territoire produit une paupérisation significative et un déclin du commerce. Le réseau des Parcs naturels régionaux, pour mettre en œuvre les politiques de transition et de développement économique, a besoin d'ingénierie, tant au plan du projet de territoire que des réseaux de territoires. C'est tout l'enjeu de la négociation actuelle avec les différents ministères que de réussir à faire la preuve, par les chiffres et par le qualitatif, que le projet local gagne à être soutenu au regard de ses résultats en termes de conservation de la nature, de renouvellement des populations et des entreprises et d'offre territoriale différenciée. Créer de la richesse locale en préservant la ressource au profit d'un cadre de vie de qualité, c'est le gage d'une prospérité économique pérenne. Ainsi, certains mots qui n'ont pourtant pas de résonance économique a priori deviennent synonymes de croissance ; dans cet esprit, les mots paysage, biodiversité, forêt, ressource en eau, politique culturelle, déplacement, énergies renouvelables, deviennent autant de clés dans la construction du projet local que les business plans présentés à des organismes financiers. Si les collectivités en conviennent de plus en plus et s'emparent de l'approche territoriale, il n'est pas toujours aisé de convaincre tous les échelons de l'État. Fragiliser les moyens de l'aménagement et du développement des territoires peut aussi correspondre à une remise en question de la trajectoire du développement durable, source de croissance et de bien vivre, que les Parcs engagent ensemble au quotidien.

Très bonne lecture à tous !



Philippe Gamen

Président délégué de la FPNRF et président du Parc naturel régional du Massif des Bauges,

Président de la Commission Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Agenda 2024

Les prochains webinaires du réseau aménagement du territoire 2024



Jeudi 19 décembre 14h-16h30 : Intégration paysagère de l'habitat léger [inscription ici](#)

Les rencontres du Club hors les murs

Le Club hors les murs est dédié aux établissements d'enseignement supérieur et aux territoires pour partager leurs idées, leurs besoins et leurs projets auxquels donner vie lors d'ateliers étudiants, immersifs et pluridisciplinaires : [inscription ici](#)

D'ailleurs... c'est quoi un [Atelier hors les murs](#) ?



Mardi 17 décembre 2024 de 14h à 15h30



Mardi 14 janvier 2025 de 14h à 15h30



Mardi 11 février 2025 de 14h à 15h30

Évènements marquants à venir



24, 25 et 26 avril 2025 : Symposium / Colloque international dans le Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse, Maison Jean Monnet (Bazoches-sur-Guyonne, France) :

L'EUROPE DES PAYSAGES ET DES JARDINS : Quelles politiques européennes pour les patrimoines jardins et paysages ?

L'ensemble des synthèses des webinaires sont disponibles sur le site de la Fédération, à l'adresse suivante : [Compte-rendu des webinaires du réseau aménagement du territoire | Fédération des Parcs naturels régionaux](#). Chaque webinaire commence par une "chronique des Parcs" comportant les actualités juridiques (par maître Florian Ferjoux), des histoires de territoires (par Marc Verdier) et une actualité de la plateforme Habiter Parc (par Ophélie Peirin).

Zéro artificialisation nette : Quelles spécificités des Parcs naturels régionaux dans la mise en œuvre du ZAN ? Synthèse du webinaire du 26 septembre 2024

Après la chronique des Parcs habituelle proposant l'actualité des dispositifs "Habiter Parc" et "Ateliers Hors-les-murs", Jean-Pierre Thibault, président du Collectif des paysages de l'après-pétrole, a présenté le Manifeste du paysage rédigé et signé par le Réseau des acteurs du paysage et à destination des élus locaux. Ce webinaire s'est ensuite concentré sur un débat et des échanges d'expériences entre les participants autour des différentes questions que posent la définition et la mise en œuvre des objectifs du Zéro artificialisation nette, dont le contexte juridique a été rappelé par maître Florian Ferjoux. Les éléments saillants de ces réflexions concernent les liens entre les injonctions quantitatives de l'État et les actions qualitatives des Parcs, les leviers pour accueillir de nouveaux habitants dans les Parcs sans artificialiser davantage ainsi que les actions mises en place pour préserver les terres agricoles et les espaces naturels. Plusieurs outils développés et portés par le réseau des Parcs peuvent contribuer à porter un regard transversal sur le ZAN, comme le "défi familles à biodiversité positive", le projet "Life Biodiv France" sur les énergies renouvelables ou encore le guide urbanisme durable (Parcs des Ballons des Vosges). Enfin, le lien avec les documents d'urbanisme a été énoncé comme un sujet majeur pour garantir une action efficace de lutte contre l'artificialisation des sols.

Le paysage, outil de prévention des risques naturels ? Synthèse du webinaire du 17 octobre 2024

Après une introduction par Eric Brua, directeur FPNRF, Philippe Moutet, chargé de mission énergie climat et architecture à la FPNRF présente les résultats de l'étude à propos des stratégies d'adaptation dans les Parcs. Dans un contexte d'accroissement des risques climatiques et de nouvelles problématiques qui apparaissent à cause du changement climatique, cette étude met en avant la nécessité d'accroître la connaissance autour des risques et la lisibilité des stratégies des Parcs ; le besoin de transversalité des questions et de mise en perspective du paysage. Maître Ferjoux, avocat, propose un point juridique sur l'accès à la nature, entre propriété privée et droits d'aller et venue. Marc Verdier, maître de conférences à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy termine les chroniques de Parcs en nous présentant, au travers d'histoires de territoire, des exemples de structures paysagères résilientes face aux risques (terrasses cultivées, clos mures et palmeraie) et de leurs évolutions en regard de la modernité. Le débat sur les liens entre paysage et prévention des risques se cristallise autour de l'exemple du Parc des Alpilles et de ses stratégies de lutte contre les incendies au travers d'outils comme leur directive paysagère, leur observatoire photographique du paysage ou encore leur projet de plan paysage. Les Parcs du Queyras, de la forêt d'Orient et d'Armorique viennent compléter ces exemples avec leur expérience concernant d'autres risques (inondations, érosion).

Les démarches de structuration de l'offre locale

Restitution de l'inventaire : Analyse et perspectives dans les Parcs naturels régionaux

Par Ange Laurène Kouassi, stagiaire développement local et Ophélie Peirin, chargée de mission Marketing territorial à la FPNRF

Contexte et enjeux de l'offre locale dans les Parcs naturels régionaux (PNR)

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires riches en ressources naturelles et culturelles, conçus pour promouvoir un développement local durable, en équilibre avec la préservation de leur environnement. Cependant, l'une des difficultés auxquelles les PNR sont confrontés est le manque de développement et de structuration précise de l'offre existante sur leurs territoires respectifs. Ce manque de visibilité limite la capacité des PNR à répondre efficacement aux besoins des habitants, des acteurs économiques locaux et des potentiels nouveaux arrivants.

Importance de la structuration de l'offre locale

La structuration de l'offre locale sur un territoire joue un rôle crucial pour valoriser ses ressources et soutenir son attractivité. Elle permet de répondre aux attentes des habitants, d'attirer de nouveaux résidents, et de renforcer la résilience économique et sociale locale. Une offre structurée favorise la visibilité et l'accessibilité de l'information, contribuant ainsi à l'attractivité du territoire. Elle constitue également un levier essentiel pour répondre aux défis contemporains, notamment en matière de transition écologique et d'autonomie alimentaire.

Méthodologie de l'inventaire mené

Afin de réaliser un état des lieux exhaustif et qualitatif de la structuration de l'offre locale dans les PNR, plusieurs méthodologies ont été employées dans un inventaire réalisé en 2024 :

- **Une veille documentaire** : un examen approfondi de la littérature existante sur les stratégies de structuration des offres locales dans des territoires similaires a permis de contextualiser l'étude et d'identifier les pratiques exemplaires.
- **Une analyse qualitative et de benchmark** : des études comparatives ont été menées entre différents PNR et d'autres territoires, permettant d'identifier des pratiques novatrices et des approches adaptées aux spécificités locales.
- **Une observation et analyse des 58 sites web des PNR** : l'analyse de ces sites web a permis de mesurer la lisibilité de l'information offerte et l'accessibilité des services proposés aux habitants et aux visiteurs.
- **Des entretiens et enquêtes par questionnaires** : un questionnaire détaillé a été transmis aux chargés de mission des différents PNR, répartis en fonction de thématiques clés comme l'agriculture-alimentation, l'énergie, l'habitat, le tourisme, et la culture.

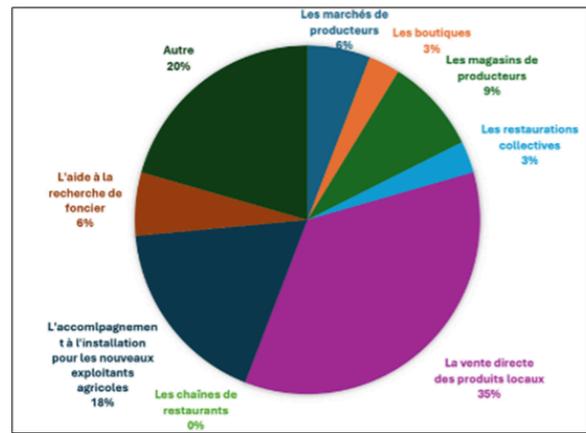
Objectifs de cet inventaire

Des objectifs principaux ont été soulignés lors de cette étude, par le fait de :

- **Réaliser une cartographie détaillée de l'offre existante dans les PNR**, permettant de visualiser les services et produits proposés dans chaque territoire.
- **Améliorer la structuration de l'offre locale** en renforçant la visibilité et l'accessibilité des services, tout en tenant compte des spécificités de chaque PNR.
- **Alimenter et enrichir la plateforme Habiter Parc**, un outil essentiel pour valoriser le cadre de vie et les services disponibles au sein des PNR.

L'étude s'est ainsi articulée autour de cinq grandes thématiques fondamentales pour les habitants et les acteurs locaux :

- **Agriculture et alimentation** : Ce domaine couvre la promotion de la vente directe de produits locaux, l'accompagnement des nouveaux exploitants agricoles, les magasins de producteurs, et l'aide à la recherche de foncier. L'objectif est d'offrir des moyens concrets pour favoriser l'autonomie alimentaire et le soutien aux circuits courts.



- **Au niveau de l'habitat**, il a été question de retenir que le logement constitue également un axe majeur de la structuration de l'offre, notamment dans les domaines suivants :
 - Aide à la rénovation et à la construction : Les PNR accompagnent les habitants dans leurs projets de rénovation en mettant en place des dispositifs incitatifs, des conseils en éco-rénovation, et des partenariats avec des artisans locaux.
 - Annuaire des artisans du bâti : Dans plusieurs PNR, des annuaires sont mis à disposition pour faciliter la mise en relation entre les habitants et les artisans spécialisés dans la rénovation du bâti ancien.
 - Accompagnement pour la reprise de commerces et d'activités : Certains PNR proposent des aides et un accompagnement pour la reprise de commerces ou d'activités artisanales, contribuant ainsi à la revitalisation de leur territoire.
- **Tourisme** : L'offre touristique des PNR vise à promouvoir un tourisme durable, axé sur la découverte du patrimoine naturel et culturel tout en minimisant l'impact environnemental. Les PNR proposent un accompagnement spécifique aux acteurs touristiques en termes de prestations, d'organisation de produits touristiques, et de valorisation notamment par la marque « Valeurs Parc naturel régional », qui garantit un engagement de qualité et de durabilité auprès des visiteurs/consommateurs et des habitants.
- **Énergie** : La transition énergétique est une priorité pour les PNR, qui se traduit par des actions concrètes pour favoriser la production locale d'énergie renouvelable et l'autonomie énergétique des territoires.
- **Autres services aux habitants** : Incluant des services divers comme la mobilité, l'éducation, et la santé, cette catégorie vise à répondre aux besoins essentiels des résidents de manière durable et accessible.

Bilan et perspectives : vers une structuration optimale de l'offre locale

La structuration de l'offre locale dans les PNR permet de répondre plus efficacement aux attentes des résidents et des nouveaux arrivants, tout en valorisant les ressources propres à chaque territoire. L'accessibilité de l'information et la lisibilité des services constituent des axes essentiels pour une meilleure utilisation des ressources locales.

Par exemple, en matière d'agriculture, les cartes interactives s'avèrent être un outil performant pour rendre visibles les offres de produits locaux, notamment grâce à la géolocalisation des points de vente directe et des magasins de producteurs. En facilitant ainsi la connexion entre producteurs et consommateurs, les PNR peuvent renforcer les circuits courts et soutenir l'économie locale. De même, l'accompagnement à l'installation pour les nouveaux exploitants agricoles et l'aide à la recherche de foncier permettent de répondre aux enjeux de renouvellement générationnel et de préservation des terres agricoles.

La structuration de l'offre locale au sein des PNR représente une réponse à la fois aux besoins concrets des résidents et aux défis écologiques, sociaux, et économiques contemporains. Elle constitue une démarche essentielle pour renforcer l'attractivité et la résilience de ces territoires, dans le respect de leur identité et de leur patrimoine unique.

Petit plaidoyer pour une architecture du territoire

Comment les Architectes Conseils de l'Etat pourraient accompagner les Parcs naturels régionaux

Par Aline Hannouz, Présidente des Architectes Conseils de l'Etat

Les Architectes Conseils de l'Etat (ACE) sont recrutés sur concours et impliqués dans tous les départements et régions de France et d'outre-mer. **En parallèle de leur activité de praticiens, ils ont entre autres missions, le partage et la diffusion d'une culture architecturale adaptée à chaque milieu¹. Ils contribuent à valoriser l'expression d'une relation symbiotique entre un bâtiment et un site. Deux jours par mois, au service des politiques publiques, ils facilitent le dialogue avec les acteurs locaux, les services publics et les élus, dans le but d'améliorer la qualité du cadre de vie.** Leur activité principale de concepteurs confère aux architectes conseils une compétence particulière dans la compréhension des lieux et dans l'analyse des projets qui s'y développent.

Les PNR sont des espaces particulièrement sensibles où les ACE, indépendants et sans intérêts locaux, apportent un appui substantiel en « ingénierie », mais aussi un autre regard au-delà de données juridiques ou réglementaires, à la fois synthétique, ouvert, et multiscalair, vers le tout petit ou vers le très grand.

Valoriser une pensée locale

Le travail de conseil consiste toujours, de près ou de loin, à participer à un projet, à ajouter une pierre à l'édifice d'un processus qui nous dépasse parce qu'il a commencé avant notre arrivée et se finira après notre départ ; en effet, nous restons de 5 à 8 ans sur un même territoire et dans la même fonction. Le contexte d'un projet constitue toujours son substrat. En premier lieu pour une raison politique, car **il faut lutter contre l'uniformisation du monde liée au phénomène de globalisation planétaire**, faisant en cela explicitement référence au texte de Paul Ricoeur², « Civilisation universelle et culture nationale » et à la notion de « régionalisme critique »³. En second lieu, parce que **l'on fait des projets pour répondre à une nécessité ressentie et exprimée localement** ; on construit, on rénove et on aménage parce que les gens en ont besoin dans une logique de proximité. **Un projet commence par un site et une occasion de le transformer, de le faire évoluer, de le rendre habitable.**

Une architecture du territoire partagée par tous les acteurs

L'architecture existe avant tout dans son interaction avec le territoire qui l'entoure. Elle interagit avec le contexte qui la révèle. Les fondamentaux de la culture architecturale permettent de revenir à plus de frugalité et sont les garants d'une architecture plus responsable, inscrite dans un ensemble plus vaste de cycles naturels, en bref une architecture durable. **Des voies doivent être recherchées pour une nouvelle relation avec la nature, l'agriculture, le paysage, le vivant. Elles peuvent devenir un moteur extrêmement puissant pour concevoir une architecture remarquable car attentive et engagée dans l'écosystème naturel.** C'est avant tout une démarche politique vers une prise de conscience et une implication dans l'action de tous les acteurs qu'il faut privilégier et cela, à tous les degrés de la gouvernance, publique mais aussi privée. Sur ce thème, la région du « Vorarlberg⁴ » autrichien a fait la démonstration du lien évident entre ancrage territorial et architecture située, durable et inventive, résolument contemporaine et issue d'une recherche de qualité et de sens. Elle a été promue collectivement par une chaîne d'acteurs organisés localement dans cet objectif.

¹ Au sens géographique du terme : l'ensemble cohérent des conditions naturelles ou sociales, visibles ou invisibles, qui régissent ou influencent la vie des individus et des communautés dans un espace donné

² Paul RICOEUR – Civilisation universelle et cultures nationales – 1961 Revue Esprit

³ Kenneth Frampton citant A.Tzonis et Liane Lefavre dans « L'architecture moderne ; une histoire critique » - 2006

⁴ Ulrich Dangel -Sustainable architecture in Vorarlberg; Birkäuser - 2010

Reconstruire une continuité spatiale

Un bâtiment doit appartenir à un lieu précis et être identifié comme tel, d'où la nécessité d'appréhender les contours flous du territoire dans lequel il est ancré et avec lequel il interagit. Cela suppose un travail préalable d'inventaire et de compréhension d'une situation. Cela consiste à mettre en lumière un patrimoine, constitué de ressources, de paysages, d'usages et d'une culture constructive. Cette notion concerne aussi bien des données matérielles qu'immatérielles. **Le projet s'inscrit dans un milieu précis, en se donnant pour but de l'améliorer, « d'agir localement ». Le territoire du projet dépasse largement les limites du terrain d'assiette et le projet doit permettre de reconstituer une continuité spatiale là où elle a disparu, de créer un nouvel élément de cohérence dans le milieu considéré.** C'est sur cette compréhension fine des « préalables » que les ACE peuvent avoir un rôle à jouer, y compris dans les PNR.

Restaurer une continuité temporelle

Il faut se résoudre à ce que l'architecture, qui a pour objet l'espace, soit en fait conditionnée par diverses temporalités qui façonnent le bâtiment, le transforment, permettent sa perception et autorisent son usage. Le projet qui s'élabore n'est qu'un moment d'une histoire plus ancienne et cette histoire continuera après lui. Il faut également l'inscrire dans le temps long de la perception, imaginer le temps du parcours, de l'habitude, de la récurrence et ne pas se contenter de l'image instantanée.

Le temps de l'architecture est intrinsèquement celui de la durée. Le lieu où il est bon de rester, de laisser le temps s'écouler. Comme les humains, les bâtiments, les lieux, les sites vieillissent et dépérissent. Ils appartiennent à la nature. On les rénove quand ils sont faits pour être réparés et entretenus. Ils ont de nouvelles vies qui se nomment restructuration, transformation, réhabilitation ou encore réemploi. Certains peuvent être valorisés simplement en tant que ruines et témoins d'un patrimoine et d'une histoire passée. **Chaque lieu a sa propre temporalité qu'il importe souvent de restaurer. Partant du déjà là, le projet permet de reconstituer une continuité temporelle à travers les architectures construites des parcs naturels. Elles sont conditionnées par les processus de conceptions adaptés aux paysages, aux usages, aux temporalités spécifiques.**

Renforcer une relation dialectique avec les habitants

Et puis, il y a les habitants des territoires, y compris naturels, et c'est par l'attention portée aux besoins dont ils ont une réelle connaissance et qu'ils expriment, que le projet s'élabore. **Pour comprendre un territoire et y intervenir, il est nécessaire de s'inscrire dans la communauté de destins de ses habitants. Pour cela il faut provoquer une interaction entre eux et des propositions architecturales et paysagères sur un principe toujours dialectique d'allers-retours.**

La participation des usagers, idéalement dès les débuts du processus, permet la mise en œuvre d'un fructueux processus itératif de conception qui mène à l'acceptation du projet par le plus grand nombre.

Dans une logique de proximité

Depuis le rapport MEADOWS en 1972 nous vivons une crise de la notion de progrès. Peu à peu, nous avons pris conscience de vivre dans un monde fini aux ressources limitées, certains plus rapidement que d'autres. Plus de 50 ans après, nous tirons encore les conséquences de cette prise de conscience tardive en acceptant que le progrès puisse prendre d'autres formes que celle du seul développement technique et économique. Dans son grand livre *Small is Beautiful*⁵, l'économiste anglais Friedrich Schumacher milite notamment pour un système de proximité partant du territoire et pour modifier les outils de mesure de la croissance, en leur adjoignant la notion de qualité de vie. **La question est bien d'évaluer les liens réels qui existent entre les personnes au sein d'un territoire donné, afin d'avoir une action susceptible d'améliorer simplement, non la prospérité, mais la qualité de vie.** Il est possible de transposer ce modèle en posant que le contexte - et en l'occurrence le territoire - est le substrat du projet d'architecture. Le rapprochement entre ce postulat et la notion écologique de circuit court ou de réseau de proximité amène finalement à cette même notion de « régionalisme critique ».

⁵ Friedrich SCHUMACHER – *Small is Beautiful* - 1973

Un processus évolutif et itératif

C'est aussi un plaidoyer pour une lecture du processus de projet comme étant de nature à concevoir des milieux et non des objets. Les fondamentaux de l'architecture sont véritablement de nature à permettre une transition vers de nouveaux modes opératoires. Il est plus que jamais nécessaire de voir le monde tel qu'il est et non tel qu'il devrait être ou aurait dû l'être. Cependant, il est important d'inscrire toute démarche de réflexion autour du projet dans un processus d'évolution dans le temps permettant de modifier progressivement une situation sans la figer, pour réconcilier les activités humaines avec leur environnement naturel. **En bref, pour assurer une démarche durable, le projet doit se situer dans une évolution du territoire. Cette notion d'évolution se situe dans la continuité et non dans la rupture, c'est-à-dire qu'elle a pour but de prolonger et parfois de réparer plutôt que de prétendre changer le monde.**

Parcs naturels régionaux et Architectes Conseils de l'Etat, nous sommes faits pour nous entendre

Un lien potentiellement fort se dessine entre la fédération des Parcs Naturels Régionaux et les architectes conseils de l'Etat. Les Parcs sont avant tout des entités territoriales dont la vocation est de développer harmonieusement un territoire rural et les activités humaines qu'il accueille, observant et se référant à un certain nombre de valeurs. L'activité de conseil fait partie d'un cadre plus général, celui du processus de projet architectural et paysager, qui constitue le mode opératoire habituel et familier de la pratique et des compétences des ACE. Leur participation à ce processus plus vaste nous paraît être de nature à accompagner et servir l'idée de Parc Naturel Régional comme mode d'action locale et innovant.

Les patrimoines paysagers comme ressources territoriales

Par François Pouthier, Maître de Conférences en aménagement du territoire et urbanisme, Université Bordeaux Montaigne, UMR 5319 PASSAGES CNRS

La définition du patrimoine a connu en Occident de fortes transformations sémantiques. Au « res in patrimonio » monarchique, soit le patrimoine des particuliers, la période révolutionnaire a substitué le « res extra patrimonium », soit des biens devant échapper à toute aliénation privée. Le patrimoine acquiert ainsi un caractère de bien public qui doit être considéré, conservé et géré. Si cette patrimonialisation fait l'objet d'une intervention publique depuis la Révolution française, les années 60 et 70 ont vu apparaître une prolifération d'actions en faveur d'objets ni inscrits, ni classés. Au seul patrimoine bâti, mobilier ou écrit, se sont adjoints patrimoines naturels et paysagers, maritimes ou fluviaux, ... ; et la liste ne cesse de s'agrandir sous la double impulsion d'une société civile et de collectivités territoriales désireuses de reconnaître et valoriser le(ur)s patrimoine(s). Cette évolution de la notion entérine le passage progressif de la conscience patrimoniale à l'investissement patrimonial, d'une représentation à une action.

L'année quatre-vingt, déclarée « année du patrimoine », a joué un rôle central. Mais bien avant ce tournant « officiel », les Parcs naturels régionaux ont été des outils de cette question patrimoniale et ce dès le début des années soixante-dix. Car pour eux, le mot « patrimoine » n'avait ni le même sens que ceux portés par le ministère de la Culture ou celui de l'Environnement, ni la même source commune. Par la prise en compte de l'héritage paysager des hommes et des femmes de leurs territoires, par les démarches ethnologiques engagées, par la reconnaissance des savoirs faire d'une ruralité se décomposant, les Parcs, par leur héritage d'éducation populaire, ont anticipé et participé à cette transformation. La notion de développement durable avec l'apparition de nouvelles médiations a à la fois réinterrogé et amplifié leurs interventions. Sans dénier les patrimoines historiques et ethnologiques, ne serait-ce que par les collectages mémoriels, les Parcs naturels régionaux ont alors accordé une importance grandissante aux paysages.

Une distinction s'impose d'emblée entre un patrimoine paysager conçu comme un produit commercialisable localement et peu exportable – hormis par certaines productions dérivées – et une ressource en mesure de conférer une valeur au territoire. Le patrimoine comme produit se fait le témoin d'une histoire. Il s'identifie avec le territoire. Les activités qu'ils génèrent, qu'elles soient sociales (emplois créés, temps de rencontres, visites, balades natures) ou économiques (tourisme, produits du terroir, ...), se redistribuent dans le Parc concerné. Socialement, il contribue à maintenir de l'emploi ; économiquement, il redistribue par les recettes du tourisme (les nuitées enregistrées, la vente de produits, ...) au territoire du Parc concerné. Mais en réduisant le patrimoine, et plus globalement la culture, à un élément de mise en tourisme, elle n'est que contribution : « si nous voulons utiliser la culture et le tourisme comme vecteurs de développement, ce n'est pas de la mise en tourisme de la culture qu'il faut faire, mais de la mise en culture du territoire, laquelle peut comporter une part de mise en tourisme. C'est la mise en culture qui devient la finalité et non la mise en tourisme qui n'est qu'un moyen », le souligne ainsi Pierre Torrente. D'autant que, comme la plupart des biens culturels matériels, le patrimoine est un bien d'expérience qui ne se révèle qu'une fois consommé.

La valeur du patrimoine paysager comme produit est avant tout une valeur d'usage. Elle s'appuie sur des produits matériels et concrets, mais pas toujours durables, créés à partir des références patrimoniales du Parc : écomusées, visites à thèmes, etc. Elle demande une prise de conscience de la responsabilité collective des acteurs, dans et en dehors du champ des patrimoines, et des habitants : qualité de l'accueil, capacité à générer de l'animation, etc. Elle oblige à la mise en œuvre de nouveaux moyens pour conserver ou rivaliser dans l'offre faite. Le patrimoine comme produit mobilise les acteurs privés du territoire (restauration, transports, hôtellerie, services, ...). Ils les lient en réseau. Sur ce terrain d'un patrimoine comme produit, les Parcs naturels régionaux se sont investis depuis fort longtemps. Il serait bien trop long ici de détailler toutes les actions mises en œuvre, d'une communication nationale voire internationale à autant d'événements locaux (Journées du Patrimoine, Nuit de la poésie, Fête de la Randonnée, Fête de l'Eau, de la Châtaigne, du Romarin, ...).

Mais le patrimoine paysager des Parcs est aussi une ressource territoriale : il se révèle alors comme attribut spécifique du territoire. Les aménités du patrimoine ne sont plus jugées ici sur leurs retombées directes mais sur celles indirectes ou induites. La valeur patrimoniale dépasse alors celle de l'usage et s'étend à une valeur d'estime, « en cessant de rabattre la notion de patrimoine sur les catégories traditionnelles de l'économie, en l'espèce celle du capital, en cessant d'identifier patrimoine et capital », comme s'exaspère Christian Barrère. En ce sens, elle acquiert une plus-value à sa valeur initiale. Elle intègre des objets considérés comme non-marchands et oblige à penser des flux, des enrichissements mutuels et réciproques qui dépassent les déplacements intra ou extra Parcs.

« Il y a 10 ans naissait sur le sentier des lauzes, une association portée par des habitants pour imaginer autrement le devenir de leur vallée. En faisant appel aux regards d'artistes venus d'ailleurs, nous espérons enrichir notre façon d'être ici. Je me souviens des paroles d'un élu dubitatif lors de nos débuts qui clamait d'un air moqueur : « ce n'est pas en jouant de la flûte que vous remonterez les terrasses ». (...) Et pourtant nous avons bien reconstruit des terrasses [et] le sentier des lauzes est désormais fréquenté et son attractivité soutient les gîtes, les cafés et auberges de la vallée. (...) Maintenant, on peut se donner rendez-vous sur la crête du Cheylard (...) en se réjouissant de pouvoir encore dans cette vallée boire l'eau des sources, chose devenue impossible sur 95 % du territoire français (...). Une façon de prolonger notre conviction de départ : s'il est bon de remonter les terrasses, il est surtout important de définir ensemble ce que nous avons envie d'y faire pousser ». Parcs des Monts d'Ardèche, dépliant de la Fête des 10 ans, 2001



Sentier des Lauzes

Le patrimoine paysager comme produit est un stock accumulé qui se transforme au gré de l'évolution des territoires. Il se matérialise par des lieux et des objets commercialisables. Il demande de la part des syndicats mixtes, restauration et conservation (maisons à thèmes, écomusées). Avec le risque d'en avoir jamais fini ; dans un contexte de forte concurrence entre territoires et de fidélité territoriale écornée, les objets créés sont parfois caduques avant même d'avoir été finalisés. Dans le second cas, il est une ressource, un capital vivant, un actif matériel et immatériel. Cette ressource territoriale est à la fois un vecteur d'une dynamique sociale et territoriale – il contribue à une « fierté territoriale » - et à la fois un facteur potentiel d'attractivité, tant pour de nouveaux résidents que pour des touristes. Car la notion de loisirs a amorcé un nouveau « règne », pour reprendre les termes d'Armel Huet et Guy Saez (2002). Et les Parcs, dont c'était une mission dès l'origine bien que limitée à un excursionniste urbain, s'en sont emparés.

Toutefois, si l'association du patrimoine paysager aux objectifs de développement touristique semble bien souvent aller de soi, les Parcs ont eu parfois du mal à échanger avec les acteurs du tourisme et vice versa. Comme s'il y avait une fatalité à ce que s'opposent la notion de qualité (environnementale et paysagère) et celle de quantité (vacancière), les valeurs et le sens que l'on donne à la préservation environnementale avec la nécessité de faire de l'économie touristique. Mais le rapport plus étroit que les deux entretiennent dorénavant au(x) territoire(s) n'est pas sans rappeler et réactiver une association qui aurait pu être plus spontanée. Ils sont non seulement constitutifs d'un patrimoine localisé (humain, paysager, climatique, historique, ...) mais aussi l'un comme l'autre éléments d'attractivité pour des populations résidentes comme visiteuses, capables de générer le « génie du lieu », autour duquel l'habitant, le touriste, l'excursionniste se déplace, produit, se retrouve, apprend, s'émeut. D'autant que de nouvelles préoccupations de publics ont vu le jour ces dernières années ; des publics qui ne veulent plus venir se superposer artificiellement à une population mais souhaitent mieux connaître le territoire où ils viennent séjourner, en essayant de comprendre les personnes qui l'ont fait, comme ceux qui contribuent à le faire. Ce tourisme expérientiel permet de sortir de la logique binaire, désuète et anachronique d'opposer un tourisme sensible et cultivé à un tourisme « industriel » et inculte.

Les patrimoines paysagers des Parcs permettent ainsi d'éclairer les problématiques de l'aménagement culturel de leurs territoires. Si ce bien à la fois public et privé – un bien commun diraient certains - se réinterroge dans une co-responsabilité partagée entre personnes et pouvoirs publics, il devient une ressource territoriale à enjeux sociaux, touristiques et environnementaux. Et les transitions, dans une relation Humains-Nature que les Parcs ont épousé, alimentent aujourd'hui cette patrimonialisation paysagère, non pas considérée comme seul facteur de production mais comme ressource sociale et symbolique pour leurs habitants.

Pour en savoir plus :

- Bernard Andrieu & Olivier Sirost (2014), Introduction à l'écologie corporelle, Sociétés 2014/3 (n°125), De Boeck Supérieur.
- Christian Barrese (2005), « Les dynamiques économiques du patrimoine », in C.Barrere & al. (dir.), Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ? Paris : L'Harmattan, p.109-120
- Anne Cauquelin (2013), L'invention du paysage, Paris : Presses Universitaires de France, coll. Quadrige.
- Hervé Gumuchian & Bernard Pecqueur (2007), La ressource territoriale, Paris : Economica.
- François Pouthier (2024), La culture dans les Parcs naturels régionaux, Paris : L'Harmattan.
- Pierre Torrente (2011), « Culture tourisme, deux notions associées pour le meilleur et pour le pire », in S.Allemand, Culture, tourisme, territoire, des synergies à construire, Sarrant : La Librairie des Territoires, p.54-57.

Plans de paysage dans le Parc naturel régional du Pilat – retours d'expériences

Par Florian Borg, chargé de mission urbanisme et paysage, Parc naturel régional du Pilat

Le Parc naturel régional du Pilat a réalisé deux plans de paysage. Le premier, territorial, sur la côtère du Rhône, l'a été en 2015 en maîtrise d'ouvrage partagée avec le Syndicat mixte porteur du schéma de cohérence territoriale (SCOT) Rives du Rhône. Le second, thématique, a porté sur les enjeux de transition au regard du dérèglement climatique et de la transition énergétique. Il a été réalisé sur l'ensemble du périmètre d'études de révision de la Charte du Parc et livré en 2023.

En pratique, les résultats ont été multiples :

- **Charte** : le diagnostic du plan de paysage des transitions a permis une connaissance approfondie du territoire et la réalisation en interne d'un atlas des paysages, les objectifs de qualité paysagère (OQP) du Plan de paysage ont nourri ceux définis pour la première fois dans le projet de Charte, les sensibilités paysagères issues du plan d'action ont, elles, été intégrées dans le rapport de Charte et fait l'objet d'une carte thématique du Plan de parc.
- **Documents de planification** : le plan sur la côtère a permis d'intégrer les préconisations cartographiques au sein du document d'orientations et d'objectifs du SCOT des Rives du Rhône, les sensibilités paysagères font partie des éléments portés à connaissance lors des révisions de documents d'urbanisme.
- **Contribution à la limitation de l'artificialisation des sols** : Le Plan de Paysage sur la côtère a permis d'aller plus loin dans la limitation de l'étalement urbain sur le rebord du plateau de la côtère rhodanienne. Cette ambition n'avait pas été atteinte ni dans le cadre des travaux de révision de la charte finalisée en 2012, ni dans ceux de l'élaboration du premier Scot achevé cette même année 2012.
- **Zones d'accélération des énergies renouvelables** : le guide paysage et ENR du Plan de paysage des transitions ainsi que la cartographie sur l'ensemble du territoire des structures et sensibilités paysagères a été le socle des avis émis par le Parc sur le volet paysage de chacune des zones d'accélération définies par les Communes. Ce Plan de Paysage des Transitions est également à l'origine du Schéma directeur des énergies renouvelables actuellement en cours de construction sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du Parc.
- **Projets** : des projets ont été impulsés dans la foulée de ces Plans par les Collectivités territoriales (Communes : ombrières sur parking en photovoltaïque, Intercommunalités : mobilités douces et Départements : attendus pour la requalification de l'ancienne nationale).

Pour les acteurs, l'intérêt des Plans de paysage est de nourrir une lecture croisée d'un territoire, de ses caractéristiques, ses dynamiques (désirées ou subies), les leviers potentiels. Cette démarche est l'occasion de permettre la rencontre entre acteurs de terrain et acteurs institutionnels autour du territoire. Cela permet de sortir d'approches segmentées, énoncées comme étant sans alternatives. Une belle opportunité de réappropriation du territoire.

Pour le Parc, la définition d'un Plan de paysage c'est : gourmand en temps (2 à 3 ans) et riche en résultats (OQP, cartes, guides, plans d'actions). L'approbation du Plan n'est pas tant une fin mais plutôt un lancement de l'animation pour la mise en œuvre du programme d'actions défini. Cela induit une gouvernance (intégrée pour le Pilat aux instances du Parc : Bureau du Parc qui vaut Comité de pilotage) et un pilotage opérationnel (confié aux différents pôles de l'équipe du Parc du Pilat : le paysage étant un vecteur transversal à mobiliser dans les différentes politiques publiques qu'influence ou mène le Parc). Bien penser à cet élément clé de la réussite d'un Plan de paysage : l'animation dans le temps.

Expérimenter la mise en œuvre de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette »

Expérimentation dans le Parc des Vosges du Nord

Par Camille Massotte, doctorante en aménagement du territoire

Contexte de l'expérimentation

Issu de la loi Climat et Résilience de 2021, l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) a pour vocation de préserver les terres agricoles et forestières de l'urbanisation et de s'adapter au changement climatique. Pour guider ce changement de paradigme, plusieurs objectifs vont rythmer les trente prochaines années : une réduction de moitié de la consommation foncière de 2021 à 2031 (par rapport à celle de 2010 à 2020) ; une mise en conformité des documents d'urbanisme avec l'objectif entre 2024 et 2027 ; une réduction de l'artificialisation des sols à partir de 2031 pour atteindre l'objectif Zéro Artificialisation Nette en 2050. L'idée n'étant pas de figer les territoires, des mesures de renaturation compensatoires devront être mises en place en cas d'artificialisation.

Le « Village de demain »

Entre mai et septembre 2023, les habitants ainsi que les élus de la commune de Cleebourg-Bremmelbach ont participé au projet « Village de demain » proposé par le Parc naturel régional des Vosges du Nord. Pour répondre aux enjeux de sobriété foncière induits par l'objectif ZAN, il semblait en effet primordial de connaître ses patrimoines naturels, culturels et bâtis. **Le « déjà-là » peut alors devenir une solution, parmi d'autres, pour permettre aux communes de rester attractives sans s'étendre davantage.**

Un déroulé en deux phases

La première phase du projet a consisté à s'appuyer sur l'inventaire les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) et à élaborer un inventaire du patrimoine bâti ordinaire de la commune. Différents partenaires comme les associations naturalistes pour l'ABC ou le Service Régional de l'Inventaire pour l'inventaire du patrimoine bâti, ainsi que la mobilisation des habitants à des promenades-discussions ont permis de faire un état des lieux et d'établir un socle collectif de connaissances.



La deuxième phase, ponctuée d'ateliers de réflexions avec les habitants et habitantes, a permis d'élaborer une stratégie répondant aux objectifs du ZAN sous forme de « fiches-actions », en mêlant préservation et valorisation des patrimoines naturels, culturels et bâtis. Cette deuxième phase collaborative s'est conclue par une restitution festive autour d'un kougelhopf et de gommettes, qui ont permis aux participants et participantes d'exprimer leurs avis sur les « fiches-actions » présentées. Un code couleur (vert pour les projets à favoriser, jaune pour les projets intéressants mais qui semblent difficiles à mettre en œuvre, rouge pour les projets à ne surtout pas faire) nous ont permis de présenter à la commune des pistes de réflexions et d'actions.

Focus sur le patrimoine bâti : Connaître son patrimoine bâti pour mieux agir



Les ateliers organisés pendant l'expérimentation de la mise en œuvre du ZAN sur une commune du Parc ont révélé de fortes difficultés à aborder la question du patrimoine bâti, notamment en lien avec le rapport à la propriété privée. Pourtant, la connaissance de son patrimoine bâti est essentielle pour le valoriser et en faire un réel atout. **L'inventaire est un outil pluriel qui permet de regrouper chercheurs, institutions, collectivités locales, associations et habitants autour de ce qui fait l'identité de notre territoire : le patrimoine bâti.** L'expérimentation a été l'occasion de commencer un travail méthodologique d'inventaire des caractéristiques architecturales et urbaines des patrimoines bâtis à l'aide d'un outil de SIG (Système d'Informations Géographique), qui se poursuit aujourd'hui avec un test à l'échelle d'une intercommunalité de 38 communes et avec l'objectif d'être intégré dans la prochaine modification du PLUi.



Le développement territorial par l'urbanisme rural durable et l'éco-rénovation comme un outil du renouvellement de l'habiter dans les Vosges du Nord

Par Camille Massotte, doctorante en aménagement du territoire

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord s'est engagé dans un **projet de recherche-action**, l'élaboration d'une thèse, pour une durée de trois ans. Ce projet, élaboré en collaboration avec le Laboratoire AMUP, une unité de recherche commune à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg et à l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg, prend place à l'intersection de plusieurs enjeux : les difficultés d'accès pour les habitants du territoire du Parc à des logements adaptés et qualitatifs, la limitation de l'étalement urbain par l'objectif ZAN, l'adaptation au changement climatique, et enfin la révision de la Charte du PNR des Vosges du Nord.

Le changement climatique impose aux territoires de s'adapter à différentes problématiques comme l'augmentation des risques et catastrophes naturelles, l'augmentation des températures, les difficultés d'accès aux ressources essentielles comme l'eau, l'insécurité alimentaire, etc. Dans les territoires ruraux et de montagne, ces nouvelles problématiques viennent s'ajouter aux difficultés démographiques, de maintien des services, de dépendance à la voiture, d'attractivité, mais aussi de manque d'ingénierie territoriale suite à la décentralisation des compétences étatiques. Ces nombreuses problématiques rendent le défi de l'adaptation et de la transition de ces territoires particulièrement difficile, notamment dans un contexte international centré sur le développement des aires métropolitaines.

Un axe en particulier a été fortement médiatisé, créant de nombreuses controverses et mettant au cœur des débats les territoires ruraux : l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Au travers de cet objectif les processus d'urbanisation sont complètement remis en question afin d'arrêter l'étalement urbain. **Les territoires ruraux, dans lesquels les réponses urbanistiques et architecturales sont principalement les lotissements de pavillons individuels et les zones d'activités commerciales, vont devoir faire preuve de créativité et d'innovation pour répondre aux enjeux environnementaux et aux attentes sociales.**

Ce changement de paradigme amène la question de l'équilibre économique, social et environnemental. L'objectif ZAN a pour but de protéger les terres agricoles et forestières de l'urbanisation, notamment pour des raisons de préservation de la qualité des sols. Or, d'un point de vue socio-économique, la production de pavillons individuels est encore aujourd'hui le moyen le plus économique de produire du logement et de permettre aux ménages modestes l'accession à la propriété (Charmes, 2021). Finalement l'objectif ZAN conduit à une confrontation d'intérêts divers et fortement individualisés.

En 2021, Éric Charmes soulève déjà plusieurs questions sur ce thème : « *souhaite-t-on continuer à avoir des villages attractifs pour les ménages ? Préfère-t-on réserver les territoires ruraux à la seule agriculture ou aux activités de loisirs ? Veut-on accentuer encore la « gentrification rurale » et réserver des villages protégés de l'urbanisation aux plus aisés ? »*. Ces réflexions nous amènent à mobiliser le concept de « renouvellement de l'habiter » (Champagne, 2008) dans les territoires ruraux et de montagne, et à nous questionner sur les nouvelles représentations, attentes et pratiques d'habiter. Les difficultés de ces territoires à rester attractifs replace la néo-ruralité au centre de ce renouvellement. **La mise en place de nouvelles dynamiques territoriales pourrait induire la mise en opposition et la confrontation des locaux, qui ont toujours vécu sur le territoire ou qui y reviennent après leurs études ou une vie d'actifs dans les centres urbains, aux néo-ruraux, qui s'installent dans ces territoires pour diverses raisons comme une représentation idéalisée de la campagne, des convictions écologiques, une envie de changer de vie** (Richard, Dellier, Tommasi, 2014 ; Saumon, Tommasi, 2022). Il semble alors essentiel de s'intéresser en parallèle du renouvellement de l'habiter au processus de gentrification rurale développé dans la littérature anglosaxonne (Phillips, 1993 ; Cloke, Little, 1997 ; Smith, Phillips, 2001) et à la mise à la marge des populations les plus fragiles que pourrait engendrer le développement territorial durable par les transformations de l'environnement rural.

Accompagner les collectivités locales vers l'éco-rénovation de leurs bâtis anciens, dans une stratégie plus globale (mutualisation de locaux, développement de services partagés, développement de la production de logements en cohérence avec les dynamiques du territoire, etc.) est l'un des leviers essentiels dans le projet du territoire. **Le rôle que jouera le Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN) dans la mise en coopération des acteurs autour de la question de l'éco-rénovation, par les différents dispositifs innovants proposés et l'élaboration d'une recherche-action sur trois ans, doit permettre de passer de l'expérimentation à une approche plus systémique de l'éco-rénovation et de l'urbanisme rural durable.** Parmi les objectifs indispensables pour préserver un cadre de vie privilégié et adapter l'habiter aux changements climatiques, nous retrouvons : la promotion du développement des filières socio-économique (ressources et matériaux, agriculture) à l'échelle locale pour réduire l'impact carbone des matériaux ; la formation des artisans locaux à la mise en œuvre de matériaux sains avec des objectifs de performance énergétique ; la construction d'une stratégie opérationnelle pour mobiliser les bâtis vacants pour une éco-rénovation globale et éviter le bricolage en site occupé ; l'encouragement et le soutien de partenariats entre les acteurs institutionnels ou non.

Bibliographie

Ouvrages

- Christine Champagne. Développement écovillageois et renouvellement de l'habiter rural : le cas de Saint-Camille au Québec. Mémoire de Maîtrise en géographie, Université du Québec à Montréal, 2008.
- Gabrielle Saumon, Greta Tommasi. « La néo-ruralité : recours à la campagne » Collection l'Opportune, 2022.

Articles

- Eric Charmes. « De quoi le ZAN (zéro artificialisation nette) est-il le nom ? » Foncier en débat, (2021). <https://fonciers-en-debat.com/de-quoi-le-zan-zero-artificialisation-nette-est-il-le-nom/>.
- Paul Cloke et Jo Little. « Introduction : other countrysides ? » dans Contested Countryside Cultures, sous la direction de Paul Cloke et Jo Littke, édition Routledge, Londres, (1997), pp.1-18.
- Martin Phillips. « Rural gentrification and the process of class colonization », Journal of Rural Studies, Vol. 9, n°2 (1993), pp. 123-140.
- Frédéric Richard, Julien Dellier, Greta Tommasi. « Migration, environnement et gentrification rurale en Montagne limousine » Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine, 102-3 (2014).
- Darren Paul Smith, Deborah A. Phillips. « Socio-cultural representations of greentrified Pennine rurality », Journal of Rural Studies, 17 (2001), pp. 457-469.

En complément, les outils de contractualisation tels que les **mesures agroenvironnementales et climatiques** (MAEC) et, dans une moindre mesure, les **paiements pour service environnementaux** (PSE), permettent de maintenir et d'ajuster au besoin les pratiques agropastorales favorables à l'équilibre des milieux.

La reconquête pastorale comme traduction du projet local

Ainsi, **en redonnant sa place au pastoralisme sur le territoire**, ces opérations de restauration répondent à de multiples enjeux :

- **Qualité du cadre de vie et attractivité** : paysages ouverts autour des villages et sur certaines perspectives paysagères, activités de tourisme et de loisir, produits locaux valorisés en circuits courts (notamment dans les fermes-auberges).
- **Production agricole locale** : reconquête du foncier pastoral, installation de jeunes agriculteurs, autonomie et qualité fourragère, races locales adaptées (vosgienne), produits de qualité (AOP Munster, Coeur de Massif).
- **Maintien d'une mosaïque de milieux et des services environnementaux associés** : biodiversité et continuités écologiques, préservation de l'eau et des sols, stockage du carbone, prévention du risque incendie, résilience face au changement climatique.

Typiques du massif des Vosges, les **fermes-auberges**, qui cultivent le paysage en s'appuyant sur des races locales et en tirent des produits de qualité qu'ils valorisent directement auprès des consommateurs (habitants ou de passage), sont un symbole fort de cette **approche paysagère intégrée, du paysage à l'assiette**.

Le besoin de politiques porteuses

Aujourd'hui, la dynamique territoriale autour de la reconquête pastorale et paysagère se heurte à certains freins. L'**obligation de compensation de défrichement (Code forestier)** ainsi que l'**obligation d'évaluation environnementale pour tout déboisement supérieur à 0,5 ha (Code de l'environnement)** peuvent rendre les **opérations de réouverture complexes et coûteuses** : des dérogations pourraient être introduites lorsque l'opération est conduite pour un motif de restauration de patrimoine paysager, notamment pour les communes de montagne fortement boisées. L'animation des démarches paysagères et la mise en œuvre des opérations de restauration nécessitent également un soutien financier important de la part de l'État, des Régions, des Départements et du Comité de massif.

>> *Visualiser la vidéo [Massif des Vosges, un pastoralisme pluriel](#) réalisée à l'occasion des rencontres nationales des acteurs du Pastoralisme dans les Vosges en septembre.*



Hohrod, PNR BdV © F. Schaller



La Bresse Beuhreux, PNR BdV © F. Schaller



Vosgiennes © PNR BdV

Les Ateliers hors les murs : quand l'enseignement supérieur rencontre les territoires

Une pluie d'idées dans les nouveaux projets lauréats

Par Bastien Galant, enseignement supérieur et territoire, FPNRF

Penser les transitions d'un territoire, cela peut signifier adopter une approche paysagère pour accompagner l'évolution des modèles agricoles vers une relocalisation de l'alimentation, comme dans les Hautes Vallées du Salat. Cela demande de mobiliser largement, jusqu'aux habitants, comme dans les marais de Brière où les enjeux des continuités écologiques rencontrent les mutations de l'espace urbain. Enfin cela revient à déployer la ressource locale et des savoir-faire adaptés, en faveur de la réhabilitation du bâti ou de l'éco-construction par exemple, comme dans les Vosges du Nord ou le Pays de Saintois.

Penser les transitions d'un territoire, ce sont autant de sujets que les professionnels de demain auront à aborder, et sur lesquels les formateurs s'engagent aujourd'hui dans leurs différentes disciplines. Les Ateliers hors les murs proposent une approche pluridisciplinaire, en permettant à des étudiants de disciplines différentes, de questionner les tenants du projet local, grâce à une immersion sur un territoire au contact de ses acteurs. En cette fin d'année 2024, nous félicitons les nouveaux lauréats pour leur créativité et l'ambition de leurs projets !



Appel à Manifestation d'intérêt 2024-2025 « Transitions territoriales et démocratie »



Par Clémence Dupuis, déléguée à la Fabrique des Territoires et à la Démocratie du Faire, UNADEL

Depuis 2014, l'[UNADEL](#) (Union nationale des acteurs du développement local) a mis en place un dispositif d'Écoutes Territoriales accompagnant de nombreux territoires et favorisant le dialogue entre acteurs. Au moment où les transitions territoriales se révèlent être un enjeu majeur des politiques publiques, la question de l'association des citoyens aux décisions qui impactent leur quotidien est au cœur du débat. Au moment où une crise sans précédent touche la démocratie locale et nationale, la démocratie représentative comme la participative, l'ambition des Écoutes Territoriales de l'UNADEL est de repérer, d'écouter et d'accompagner les habitants et les acteurs du territoire dans leurs démarches, pour mieux débattre, décider et agir ensemble. **Dans ce contexte, une nouvelle édition des Écoutes Territoriales est lancée autour de la thématique « transitions territoriales et démocratie »**

L'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) 2024-5 « Transitions territoriales et démocratie »

Votre territoire met en place ou souhaite développer une démarche particulière concernant la démocratie locale ? Vous vous questionnez sur la manière de mieux recueillir la parole des habitants et des acteurs locaux, ou de mieux la prendre en compte ? Vous vous interrogez sur les méthodologies et dispositifs à mettre en œuvre ? Confrontés aux défis des transitions à venir, vous souhaitez mieux connaître les pratiques des habitants, les initiatives existantes, les propositions des acteurs ? Si ces questions concernent votre territoire, l'écoute de la diversité des points de vue peut constituer un atout pour enrichir l'action publique locale. N'hésitez pas à candidater **avant le 20 décembre 2024, pour pouvoir bénéficier de ce regard neutre, argumenté et éprouvé par 10 années d'Écoutes Territoriales dans de nombreux territoires (lien vers l'AMI [ici](#))**.

Les Écoutes Territoriales en bref

L'UNADEL met à disposition les Écoutes Territoriales comme dispositif d'accompagnement au service des coopérations territoriales. Soutenues par l'ANCT, conçues en partenariat étroit avec les territoires et adaptées à leurs singularités, elles facilitent la participation de tous les acteurs aux dynamiques locales en révélant les enjeux propres à chaque territoire. Réalisées simultanément sur plusieurs territoires, elles favorisent également un dialogue et un partage d'expérience entre territoires "écoutés", à partir desquels sont capitalisés des enseignements pour l'action.

Comment ça marche ?

Cette année, l'équipe de l'UNADEL (composée d'un salarié, de deux bénévoles formés aux écoutes et d'un expert associé), vous propose d'écouter votre territoire à partir de la question démocratique. La démarche est la suivante :

- Une prise de contact avec le territoire, pour préciser les attentes, questionnements et besoins,
- Une immersion sur le terrain de 2 jours avec les acteurs et actrices du territoire,
- Un retour des Écoutes (« rencontre miroir ») avec l'ensemble des personnes rencontrées pour une prise de recul commune et une analyse collective,
- Une fiche du territoire qui rend compte des dynamiques à l'œuvre,
- Une rencontre entre les territoires écoutés lors des Journées des Territoires,
- Un rapport sur les enseignements tirés de l'analyse croisée des situations locales.

Les territoires retenus pour être écoutés seront sollicités pour une contribution financière aux frais.

Comment candidater ?

contactez Clémence Dupuis : clemencedupuis@unadel.org (06 98 80 26 64),
ou Philippe Carbasse : philippecarbasse@unadel.org (06 24 02 34 38)

Maé Soulet - Chargée de mission LIFE "forêt - entreprises"



Arrivée fin août à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, j'y effectue un contrat d'un an et demi portant sur deux actions du LIFE Biodiv'France, portées par la FPNRF : une sur la préservation de la biodiversité forestière, et une autre sur l'empreinte biodiversité des entreprises type TPE/PME.

Mon parcours est le reflet de mes engagements en faveur de l'environnement et de la société. Issue d'une formation d'ingénieure forestière, j'ai effectué une alternance de deux ans au sein d'Ile-de-France Nature, pendant laquelle je me suis consacrée aux sujets forestiers, que ce soit au travers des pratiques de gestion et de la certification FSC, de la prise en compte de la biodiversité, ou de la gestion du risque incendie. Par la suite, j'ai effectué un master 2 en économie du développement durable, ce qui m'a amené à travailler en conseil et recherche pour la transformation des entreprises vers des modèles plus durables. Aujourd'hui, intégrer l'équipe de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) me permet de concilier mes compétences plurielles au service de deux actions du LIFE BIODIV'France. Par ce travail au sein de la FPNRF, j'espère contribuer à une meilleure prise en compte de la biodiversité dans le monde forestier et dans le monde de l'entreprise.

Le poste que j'occupe concerne tout d'abord l'action forêt, qui court sur 7 ans. A terme, elle vise à la réalisation d'actions locales en faveur de la préservation de la biodiversité forestière et de l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces inféodées aux espaces boisés. Dans un premier temps, l'action se focalise sur les retours d'expérience des acteurs forestiers, afin d'identifier et de recenser les actions, formations et outils existants. A la suite d'un travail d'analyse, une boîte à outils, à destination de l'ensemble des acteurs forestiers, sera proposée puis expérimentée, notamment sur le territoire de PNR volontaires. La boîte à outils sera ensuite diffusée plus largement à l'ensemble du monde forestier.

D'autre part, mon poste prend en charge l'action entreprises, qui court sur 3 ans. Elle vise à l'amélioration de l'empreinte biodiversité des entreprises de type TPE/PME, via un diagnostic de leur chaîne de valeur permettant la mise en place de plans d'actions en faveur de la biodiversité par les entreprises. Un travail d'animation sera mené par quatre Parcs naturels régionaux afin de sélectionner et d'accompagner des entreprises volontaires sur leurs territoires. Les équipes de ces PNR seront formées sur les thématiques entreprise-biodiversité et la prise en main de l'outil. Dans un souci de dissémination, les grands points de ces formations seront condensés dans un guide méthodologique qui sera par la suite partagé au réseau des PNR et en dehors.

Accéder aux synthèses des webinaires :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/visio-conference-du-reseau-amenagement-du-territoire>

Accéder aux autres numéros du « Lien Paysage » :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/lien-paysage>

S'inscrire à la newsletter de la Fédération des Parcs :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/newsletter>

Chaîne YouTube #Inventer Demain :

https://www.youtube.com/playlist?list=PLNc_1dg3gWHcDurnOpwEeiEAYZWWdIP4Z

Accéder à la plaquette de la plateforme Habiter Parc :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/ressources/plaquette-de-presentation-habiter-parc>

Directeur de publication :

Eric Brua, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Coordination :

Nicolas Sanaa, aménagement du territoire, FPNRF

Comité de rédaction :

Estelle Carlier, paysagiste conceptrice

Fabien Hugault, enseignement supérieur et charte, FPNRF

Ophélie Peirin, marketing territorial, FPNRF

Bastien Galant, ateliers hors murs, FPNRF

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

27 rue des Petits Hôtels, 75010 PARIS

Tel. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78

info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

